



L'APF est l'Assemblée consultative de la Francophonie.
Elle regroupe des parlementaires de 77 parlements ou organisations interparlementaires.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 26 juillet 2010

L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE CONDAMNE L'EXÉCUTION DE L'OTAGE MICHEL GERMANEAU

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) condamne avec vigueur l'assassinat de M. Michel Germaneau, ressortissant français enlevé au Niger il y a trois mois par une branche terroriste d'Al-Qaida au Maghreb islamique, alors qu'il participait bénévolement à une mission humanitaire au bénéfice des enfants.

L'APF s'indigne de la mort d'une personne innocente de même que de la violence dont elle a été victime par sa captivité. Elle tient à exprimer sa sympathie à la famille et aux proches de M. Germaneau.

L'APF condamne les actes terroristes qui, par définition, visent des personnes innocentes et violent les droits humains les plus fondamentaux.

L'Assemblée consultative de la Francophonie réitère son inquiétude face à l'instabilité qui prévaut dans la zone sahélo-saharienne. Conformément à la résolution sur les situations de crises adoptée lors de la XXXVI^e Session, tenue à Dakar du 2 au 8 juillet dernier, elle soutient la Mauritanie, le Mali, le Niger et leurs partenaires régionaux dans leur lutte contre les éléments déstabilisateurs. Elle appelle la communauté internationale à poursuivre et maintenir son assistance et son expertise dans le domaine de la sécurité transfrontalière et de la lutte contre le terrorisme.

Contact : **Diego Saez Meretta**

Chargé des communications

Tél. : 33 (0) 1 40 63 91 75

Fax : 33 (0) 1 40 63 91 78

Courriel : dsaez@apf-fr.org

